



**MAIRIE DE
LA FERTÉ-HAUTERIVE**

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2021

ACTES

L'an deux mil vingt et un, le quatorze janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire : Mme SARRAZIN Rolande

Présents : Mme SARRAZIN Rolande, Maire ; Mr DODAT Jean-Christophe, 2° Adjoint ; Mme DECHET Patricia 3° Adjointe ; Mme AUROY Sylvie ; Mr GUESNU Michel ; Mr MONNET Olivier ; Mr MYCHAJLIW Alexandre ; Mme PIERROT Odile ; Mr PUYET Michel.

Excusés : Mme GUDIN Bénédicte 1° Adjointe ; Mr DUCELLIER Pascal

Absents : Néant.

Quorum : Neuf conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de onze.

Secrétaire : Michel GUESNU

Acte : Délibération n° 01 du 14 janvier 2021

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2020.

Acte : Délibération n° 02 du 14 janvier 2021

Objet : Autorisation de signature de la convention territoriale globale Saint-Pourçain Sioule Limagne

Après examen et délibération, le Conseil municipal unanime autorise Madame Le Maire à signer au nom de la commune de La Ferté-Hauterive, la convention territoriale globale de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne, et de valider les différents éléments s'y rapportant.

Acte : Délibération n° 03 du 14 janvier 2021

Objet : Convention Assistance Informatique Support technique ATDA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention Assistance Informatique : Support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier et autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

Acte :	Délibération n° 04 du 14 janvier 2021
Objet :	Approbation d'une convention de mise à disposition d'un personnel

Après examen et délibération, les membres présents décident à l'unanimité des voix d'approuver la convention proposée pour la mise à disposition par la commune de la Ferté-Hauterive, d'un personnel administratif à la commune de Monétay-sur-Allier, étant entendu que cette dernière s'engage à assurer le règlement des frais de la rémunération de ce personnel, et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Acte :	Délibération n° 05 du 14 janvier 2021
Objet :	Désignation d'un correspondant Défense – Commune de La Ferté-Hauterive

Après en avoir délibéré, les membres présents décident de désigner Monsieur MONNET Olivier, conseiller municipal, pour assurer la fonction de correspondant Défense, dont le rôle est la sensibilisation des citoyens aux questions de la défense. Il est ainsi, pour la commune, l'interlocuteur privilégié avec les autorités militaires du département et de la région.

Acte :	Délibération n° 06 du 14 janvier 2021
Objet :	Création d'une Commission Communale d'Action Sociale

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une Commission Communale d'Action Sociale sous la présidence de Madame le Maire et dont les membres sont les suivants :

- Membres issus du Conseil Municipal : MM. GUDIN Bénédicte, DODAT Jean-Christophe, DECHET Patricia, PIERROT Odile, AUROY Sylvie, GUESNU Michel,
- Membres issus de la société civile : MM. CHARNET Nicole, ZION Georges

Acte :	Délibération n° 07 du 14 janvier 2021
Objet :	Conditions de présentation et de traitement des questions orales en séance de Conseil municipal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les membres du Conseil Municipal pourront poser oralement toute question se rapportant aux affaires de la vie de la commune. Les questions devront être communiquées à Madame le Maire au moins 48 heures avant la date voire le jour même de la réunion de l'assemblée au cours de laquelle il y sera répondu. Néanmoins, si un délai plus long est nécessaire pour réunir les éléments de réponse, celle-ci sera apportée au plus tôt au demandeur, et lors de la séance suivante au plus tard.

Fait et dressé à La Ferté-Hauterive, le 14 janvier 2021
par le Maire soussignée,
Rolande SARRAZIN

